BULLETIN DE SOUTIEN

Notre-Dame des Oiseaux

OUI, je participe au renforcement du réseau informatique du collége de Notre-Dame des Oiseaux

Je fais un don de :		
○ 75 € soit après réductions fiscales*	IR 26€	IFI 19€
○ 300 € soit après réductions fiscales*	102€	75€
○ 600 € soit après réductions fiscales *	204€	150€
O 1 500 € soit après réductions fiscales*	510€	375€
○ 3000 € soit après réductions fiscales*	1020€	750€
O Montant libre :€		

*Impôt sur le revenu : 66 % du montant de votre don est déductible de votre impôt, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Déduction de l'IFI ou de l'IS selon modalités au dos.

• Par chèque à l'ordre de :

Fondation Pierre Fourier – Alix Le Clerc Je retourne ce coupon accompagné de mon chèque à:

Notre-Dame des Oiseaux

Monsieur Delacour 12, rue Michel Ange 75016 Paris

 Par carte bancaire sur le site de l'établissement www.ndo.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Notre-Dame des Oiseaux. Elles sont destinées à la relation aux donateurs et aux tiers mandatés par Notre-Dame des Oiseaux à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Elles sont conservées perdant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Conformément à la loi « informatique et libertés » et à la règlementation européenne, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données pour leur rectification, limitation, portabilité ou effacement, en contactant M. Bonzom, chef d'Établissement : dpd@enseignement-catholique.fr. Ces données ne peuvent faire l'objet d'un échange avec d'autres organismes.



BULLETIN DE SOUTIEN

Notre-Dame des Oiseaux

Votre don à Notre-Dame des Oiseaux vous donne droit à une réduction d'impôt.

- Impôt sur le revenu : 66% du montant de votre don est déductible de votre impôt, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
- Impôt sur la fortune immobilière : 75 % du montant de votre don est déductible de votre impôt 2021 dans la limite de 50 000 €.
- Impôt sur les sociétés : nous contacter à secretariat@ndo.fr

Chaque don, quel qu'il soit, est important et bénéficie d'une réduction fiscale via la Fondation Pierre Fourier - Alix Le Clerc qui nous soutient et qui regroupe les établissements de notre Tutelle.

Notre-Dame des Oiseaux

ensemble

12, rue Michel Ange - 75016 Paris